

05/2016 EDITION – FRANCE

05/2016 ÉDITION – FRANCE

1. Definitions

In these Conditions:

- “**BD**” means the legal entity within the BD group of companies that is named on the Order.
- “**Conditions**” means the terms and conditions set out below.
- “**Contract**” means a contract between BD and the Supplier for the sale and purchase of Goods and/or Services as set out in an Order and subject to these Conditions.
- “**Goods**” means goods (or any part of them) supplied by the Supplier to BD under an Order.
- “**Law**” means all applicable laws (as amended), regulations and orders, irrespective of jurisdiction.
- “**Order**” means a purchase order for Goods and/or Services which refers to, or is sent to the Supplier together with, these Conditions.
- “**Services**” means services (or any part of them) supplied by the Supplier to BD under an Order, which shall include any services which the Supplier needs to perform in relation to Goods to ensure compliance with the applicable Contract.
- “**Specification**” means any specification for Goods or Services contained or referred to in or sent with the Order, including any technical descriptions, drawings, samples or other matter.
- “**Supplier**” means the legal person from whom BD purchases Goods and/or Services.

2. Basis of Contract

- 2.1 These Conditions shall apply to and be incorporated into all Orders for the purchase of Goods and/or Services by BD from the Supplier, except any purchase that is covered by a signed written agreement between the parties which has been individually agreed on (in which case these Conditions shall apply subsidiarily and complementarily). The Supplier acknowledges and accepts that these Conditions shall supersede all other terms and conditions, including any which the Supplier may purport to apply under any quotation, order acknowledgement, invoice or similar document or which could be implied by trade custom, practice, or course of dealing.
- 2.2 An Order for Goods and/or Services constitutes an offer by BD to purchase such Goods and/or Services subject to these Conditions. The Order shall be deemed to be accepted by the Supplier upon the Supplier acknowledging or accepting the order or doing any act consistent with fulfilling the Order (whichever is earlier); at which point the Contract shall come into existence.
- 2.3 Any variation, modification, alteration, or extension of or addition to the Order, the Specification or these Conditions, including any changes to the price, must either be reflected in an amended Order issued by BD or agreed in writing and signed by an authorised representative of BD.

3. Goods and Services

- 3.1 The Supplier warrants and shall ensure that all Goods (and their packaging) and Services conform with any applicable Specification and are provided in accordance with Law and BD's instructions. All Services shall be performed by suitably qualified and experienced personnel, in a prompt, diligent, safe and professional manner, and to a high standard of skill and care. The Supplier shall observe all health and safety rules and regulations and any other security requirements that apply at any of BD's premises or to any BD equipment or systems.
- 3.2 Subject to Clause 3.1, the Supplier warrants and shall ensure that Goods (and their packaging) are: (a) equal in all respects to any samples or patterns provided or given by either party; (b) of satisfactory quality and fit for any purpose held out by the Supplier or made known to the Supplier by BD expressly or by implication; and (c) free from defects in design, material and workmanship, and remain so for a minimum of 24 months after delivery.
- 3.3 BD shall be entitled to inspect the manufacturing premises and test Goods during manufacture, processing and storage, which the Supplier shall facilitate at its own expense. Before dispatching Goods, the Supplier shall carefully inspect and test Goods for compliance with the Order and the Specification. If following any inspection or test BD informs the Supplier that it considers that the premises, processes or Goods will not or may not comply with Clauses 3.1 and 3.2, the Supplier shall take all necessary steps to ensure compliance.
- 3.4 The Supplier shall: (a) provide all relevant product safety information in such form as is required by BD or by Law; and (b) ensure that at all times it has and maintains all the licences, permissions, authorisations, consents and permits that it needs to carry out its obligations under the Contract.

4. Delivery and Performance

- 4.1 The Supplier shall ensure that: (a) all Goods are properly packed and secured in such manner as to enable them to reach their destination in good condition; and (b) each delivery is accompanied by a delivery note which shows all relevant information.
- 4.2 The Supplier shall deliver Goods and perform Services at the time(s) and location(s) specified in the Order, or as otherwise specified by BD. The time stipulated for delivery or performance of the Order shall be of the essence.
- 4.3 Title and risk in Goods shall pass to BD on completion of delivery of such Goods, but without limiting any of its other rights or remedies available under statute or at Law, BD shall have the right to any one or more of the following remedies, whether or not it has accepted such Goods or Services: (a) to terminate the Contract as set forth herein without any need to seize the judge; (b) to reject Goods (in whole or in part) and return them to the Supplier at the Supplier's own risk and expense; (c) to require the Supplier to repair or replace rejected Goods or re-perform non-compliant Services within a specified time, or to provide a full refund of the price of rejected Goods or non-compliant Services (if paid); (d) to suspend, cancel, or refuse to accept, any subsequent delivery of Goods or performance of Services or (e) to claim damages.
- 4.4 BD may require the Supplier to suspend performance of the Contract if at any time BD's business or a relevant part of it is interrupted or restricted by events, circumstances or causes beyond BD's reasonable control.
- 4.5 Whereas signature by BD of the packing slip shall be accepted as proof of delivery, it shall not amount to an acceptance by BD of the Goods. All Goods may be subject to incoming inspection by BD. Acceptance of the Goods shall not be conclusive of compliance with Clauses 3 and 4 and shall in no way affect or diminish the warranties provided by Supplier hereunder.

5. Remedies

- 5.1 If Goods or Services are not delivered or performed in accordance with Clauses 3 and 4, then without limiting any of its other rights or remedies available under statute or at Law, BD shall have the right to any one or more of the following remedies, whether or not it has accepted such Goods or Services: (a) to terminate the Contract as set forth herein without any need to seize the judge; (b) to reject Goods (in whole or in part) and return them to the Supplier at the Supplier's own risk and expense; (c) to require the Supplier to repair or replace rejected Goods or re-perform non-compliant Services within a specified time, or to provide a full refund of the price of rejected Goods or non-compliant Services (if paid); (d) to suspend, cancel, or refuse to accept, any subsequent delivery of Goods or performance of Services or (e) to claim damages.
- 5.2 These Conditions shall apply to any repaired or replacement Goods or re-performed Services provided by the Supplier.

6. Price and Payment

- 6.1 The price of Goods and/or Services shall be as set out in the Order. Such price is fixed, and exclusive of amounts in respect of value added tax (VAT), but includes the costs of packaging, insurance and carriage of Goods and all of Supplier's expenses in relation to the performance of the Contract except as expressly stated otherwise in the Order. No extra charges or expenses shall be payable unless agreed in writing and signed by BD.
- 6.2 The Supplier may invoice BD for Goods or Services at any time after the completion of delivery or performance under the applicable Contract, or as otherwise provided in the Order. BD may reject an invoice that does not contain the Order number, or any other information required by BD, by Law, or if the Supplier is

1. Définitions

Dans les présentes Conditions :

- « **BD** » désigne la personne morale au sein du groupe de sociétés BD dont le nom apparaît sur la Commande.
- « **Conditions** » désigne les conditions générales énoncées ci-après.
- « **Contrat** » désigne un contrat conclu entre BD et le Fournisseur pour la vente et l'achat de Biens et/ou de Services, comme indiqué dans une Commande et sous réserve des présentes Conditions.
- « **Biens** » désigne tout ou partie des biens fournis par le Fournisseur à BD en vertu d'une Commande.
- « **Loi** » désigne l'ensemble des lois (telles que mises à jour), réglementations et ordonnances applicables, quelle que soit la juridiction.
- « **Commande** » désigne un bon de commande concernant des Biens et/ou des Services qui renvoie aux présentes Conditions, ou qui est envoyé au Fournisseur accompagné des présentes Conditions.
- « **Services** » désigne tout ou partie des services fournis par le Fournisseur à BD en vertu d'une Commande, comprenant tout service que le Fournisseur doit réaliser pour honorer ses obligations relatives aux Biens dans le respect du Contrat applicable.
- « **Spécifications** » désigne toute description des Biens ou des Services contenue ou mentionnée dans la Commande ou envoyée avec celle-ci, y compris toutes descriptions techniques, schémas, échantillons ou autres.
- « **Fournisseur** » désigne la personne morale auprès de laquelle BD achète des Biens et/ou des Services.

2. Formation du Contrat

- 2.1 Les présentes Conditions s'appliquent et sont jointes à toutes les Commandes relatives à l'achat de Biens et/ou de Services par BD auprès du Fournisseur, sauf si l'achat est couvert par un accord écrit signé entre les parties et qui a fait l'objet d'une acceptation individuelle par chacune des parties (auquel cas ces Conditions s'appliqueront à titre subsidiaire et complémentaire). Le Fournisseur reconnaît et accepte que les présentes Conditions annulent et remplacent toutes les autres conditions générales, y compris celles que le Fournisseur peut prétendre appliquer au titre d'un devis, d'un accusé de réception de commande, d'une facture ou d'un document similaire, ou qui pourraient découler des usages et pratiques de la profession ou des relations d'affaires et négociations entre les parties.
- 2.2 Une Commande de Biens et/ou de Services constitue une offre d'achat de la part de BD pour lesdits Biens et/ou Services, sous réserve des présentes Conditions. La Commande est réputée acceptée par le Fournisseur au moment où celui-ci en prend acte ou l'accepte, ou agit de façon à honorer la Commande (la date servant le plus tôt étant retenue), ce qui marque l'entrée en vigueur du Contrat.
- 2.3 Toute modification de la Commande, des Spécifications ou des présentes Conditions, comprenant tout changement apporté aux prix, devra soit être formalisée par un avenant à la Commande établi par BD soit être convenu par écrit et signé par un représentant habilité de BD.

3. Biens et Services

- 3.1 Le Fournisseur doit s'assurer et garantir que l'ensemble des Biens (et leur emballage) et des Services sont conformes à toutes Spécifications applicables et sont fournis conformément à la Loi et aux instructions de BD. Tous les Services doivent être exécutés par du personnel qualifié et expérimenté, de façon rapide, appliquée, sûre et professionnelle, et avec un niveau élevé de compétence et de diligence. Le Fournisseur doit respecter l'intégralité des règles et réglementations de sécurité et d'hygiène, ainsi que toutes autres obligations de sécurité s'appliquant dans les locaux de BD ou aux équipements ou systèmes de BD, quels qu'ils soient.
- 3.2 Sous réserve de l'article 3.1, le Fournisseur doit s'assurer et garantir que les Biens (et leur emballage) sont : (a) identiques à tous les égards à tous échantillons ou modèles fournis ou donnés par l'une des parties ; (b) de qualité satisfaisante et conformes à l'usage prévu par le Fournisseur ou portée à la connaissance du Fournisseur par BD, de façon expresse ou implicite ; et (c) exempts de défauts de conception, défauts matériels et défauts de fabrication et, ce, pendant une durée minimale de vingt-quatre (24) mois après leur livraison.
- 3.3 BD est autorisée à inspecter les installations de fabrication et à réaliser des essais sur les Biens en cours de fabrication, de traitement et de stockage, ce que le Fournisseur doit rendre possible à ses propres frais. Avant l'expédition des Biens, le Fournisseur s'engage à inspecter et contrôler rigoureusement les Biens afin de s'assurer de leur conformité à la Commande et aux Spécifications. Si, à la suite de cette inspection ou de ce contrôle, BD informe le Fournisseur que, selon elle, les installations, les procédés ou les Biens ne sont pas conformes ou pourraient ne pas être conformes aux articles 3.1 et 3.2, le Fournisseur devra alors prendre l'ensemble des mesures nécessaires afin de garantir leur conformité.
- 3.4 Le Fournisseur s'engage à : (a) fournir l'ensemble des informations appropriées relatives à la sécurité des produits sous la forme demandée par BD ou prévue par la Loi ; et (b) obtenir et disposer à tout moment de l'intégralité des agréments, permissions, autorisations, consentements et permis nécessaires à l'exécution de ses obligations au titre du Contrat.

4. Livraison et exécution

- 4.1 Le Fournisseur doit s'assurer que : (a) tous les Biens sont correctement emballés et protégés afin qu'ils puissent être transportés jusqu'à leur destination dans de bonnes conditions et en toute sécurité ; et (b) chaque livraison s'accompagne d'un bon de livraison regroupant l'ensemble des informations appropriées.
- 4.2 Le Fournisseur s'engage à livrer les Biens et à exécuter les Services aux dates/heures et lieux spécifiés dans la Commande ou précisés par BD. Le délai de livraison ou d'exécution de la Commande est un élément essentiel du Contrat et doit être rigoureusement respecté.
- 4.3 La propriété des Biens et les risques afférents aux Biens seront transférés à BD à l'issue de la livraison desdits Biens, sans préjudice de tout droit de refus dont dispose BD.
- 4.4 BD peut demander au Fournisseur de suspendre l'exécution du Contrat si, à tout moment, l'activité de BD ou une partie de celle-ci est interrompue ou restreinte en raison d'événements, de circonstances ou de facteurs indépendants de sa volonté.
- 4.5 La signature du bon de livraison par BD constitue la preuve de la livraison mais ne vaut pas acceptation des Biens par BD. Tous les Biens peuvent être soumis à un contrôle effectué par BD postérieurement à la réception. L'acceptation des Biens ne constitue pas la preuve suffisante du respect des articles 3 et 4 et n'affecte ni ne restreint les garanties données par le Fournisseur dans le cadre des présentes.

5. Recours

- 5.1 Si les Biens ne sont pas fournis ou les Services exécutés conformément aux articles 3 et 4, BD aura le droit d'utiliser l'un ou plusieurs des recours suivants, sans préjudice de l'exercice de ses autres droits ou recours prévus par la Loi, et qu'elle ait ou non accepté lesdits Biens ou Services : (a) résilier de plein droit le Contrat tel que prévu aux présentes; (b) refuser les Biens (en tout ou partie) et les renvoyer au Fournisseur aux risques et aux frais de ce dernier ; (c) demander au Fournisseur de réparer ou remplacer les Biens refusés ou de ré-exécuter les Services non conformes dans un délai défini, ou de rembourser intégralement le prix des Biens refusés ou des Services non conformes (s'ils ont fait l'objet d'un paiement) ; (d) suspendre, annuler ou refuser toute autre livraison de Biens ou exécution de Services ou (e) de réclamer des dommages.
- 5.2 Les présentes Conditions s'appliquent à tous les Biens réparés ou remplacés et à tous les Services exécutés de nouveau par le Fournisseur.

6. Prix et Paiement

- 6.1 Le prix des Biens et/ou des Services doit être indiqué dans la Commande. Ce prix est fixe et s'entend hors taxe (TVA), mais comprend les coûts d'emballage, d'assurance et de transport des Biens ainsi que tous les frais du Fournisseur liés à l'exécution du Contrat, sauf mention contraire expresse dans la Commande. Aucuns frais supplémentaires ne seront exigés sauf accord écrit et signé par BD.
- 6.2 Le Fournisseur peut facturer à BD des Biens ou des Services à tout moment suivant leur livraison ou leur exécution en vertu du Contrat applicable, sauf mention contraire dans la Commande. BD peut refuser une facture si elle ne comporte pas le numéro de Commande ou toute autre information requise par BD ou par la Loi, ou si le Fournisseur n'est pas en mesure de fournir une preuve de livraison signée.

unable to provide signed proof of delivery.

6.3 BD shall pay correctly rendered invoices within 60 days of the invoice date, at the address specified in the Order. Payment shall be made to the bank account nominated in writing by the Supplier. In case of late payment, Supplier shall be entitled to charge interest from the day after due date for payment, at the rate of 3 times the French legal interest rate applicable at the time of invoicing, on any overdue sums until the date of receipt of payment by Supplier (inclusive) as well as a lump indemnity of 40 euros for recovery charges.

6.4 BD may at any time set off any liability of the Supplier to BD against any liability of BD to the Supplier, whether under the same Contract or otherwise.

6.5 Payment shall not be deemed acceptance of satisfactory performance of the Order and shall not prejudice BD's rights in respect of any breach of the Contract.

7. BD Materials and Confidential Information

7.1 All materials, equipment and tools, drawings, Specifications, and data supplied by or on behalf of BD or its affiliates to the Supplier (**BD Materials**) are and shall remain the exclusive property of BD. The Supplier shall keep BD Materials in safe custody and not use them other than in accordance with BD's written instructions or authorisation. BD may withhold payment until BD Materials are returned.

7.2 All intellectual property rights developed by the Supplier or otherwise arising in connection with the performance of the Contract, including all modifications, improvements or innovations relating to BD Materials, shall vest in BD and Supplier agrees hereby to assign irrevocably, exclusively, and free of charge, to BD any and all intellectual property rights, it may have in these modifications, improvements or innovations without any restriction. Without prejudice to the foregoing, the Supplier grants BD an irrevocable, royalty-free licence to use any intellectual property rights of the Supplier in any Goods or Services or related work products in order to use such Goods or Services in the contemplated manner, for the entire world and for the duration of applicable intellectual property rights. The Supplier shall on request sign any documents necessary to give effect to this Clause 7.2.

7.3 The Supplier shall keep in strict confidence all BD Materials and all other information of a confidential or proprietary nature relating to BD or any of its affiliates. The Supplier shall only disclose such materials or information: (a) to those of its employees, agents and subcontractors who need to know them for the purpose of performing the Contract, and then subject to compliance with the obligations of confidentiality set out in this Clause; or (b) as required by Law, any governmental or regulatory authority or by a court of competent jurisdiction, and then only after giving BD prior written notice of such disclosure where legally permissible. The Supplier shall not be required to treat as confidential any information (i) which is already in its possession; (ii) which becomes publicly available other than as a result of any breach of this Agreement by the Supplier; (iii) which is independently developed by the Supplier; or (iv) which is lawfully obtained from any third party without restriction on disclosure.

7.4 The Supplier may not use any logos or trademarks of BD or refer to BD or its products or services in any publicity without BD's prior written permission.

8. Indemnity, Liability and Insurance

8.1 The Supplier shall keep BD indemnified without limit against all liabilities, costs, expenses, damages and losses (whether direct or indirect) suffered or incurred by BD as a result of or in connection with: (a) any defect or deficiency in the Goods or Services, or any breach by Supplier of its obligations under a Contract or any statutory duty, or any act or omission of Supplier's employees, agents or sub-contractors in relation to Goods or Services; and (b) any claim made against BD for actual or alleged infringement of a third party's intellectual property rights arising out of or in connection with the supply or use of Goods or Services.

8.2 Subject to Clause 8.3, BD shall not be liable under or in connection with a Contract or its termination for any loss of profits, business or revenue, or for any indirect or consequential loss or damage.

8.3 Nothing in a Contract or these Conditions shall restrict or exclude either party's liability for death or personal injury, nor in case of gross negligence, fraud, or any other liability which may not be lawfully excluded or limited.

8.4 During the term of a Contract and for a period of three years thereafter, the Supplier shall maintain in force, with a reputable insurance company, professional indemnity insurance, product liability insurance and public liability insurance to cover all liabilities that may arise under or in connection with the Contract, and any other insurance required by Law. At BD's request the Supplier shall produce evidence of such insurance.

9. Termination

9.1 BD may terminate a Contract, without any need to seize the judge, in whole or in part at any time without any other formality than giving the Supplier written notice, whereupon the Supplier shall discontinue all work on the Contract. BD shall pay the Supplier fair and reasonable compensation for any work in progress on Goods or Services at the time of termination, but such compensation shall not include any charge for interest, or any Goods or materials which Supplier is reasonably able to divert to other orders or customers, or loss of anticipated profits or revenue or any consequential loss and shall in no event exceed the cancelled commitment value of the Order.

9.2 Either party may terminate a Contract, without any need to seize the judge, with immediate effect, without liability and without other formality than giving written notice if the other party: (a) commits a material or repeated breach of any term of the Contract or a related Contract and (if such a breach is remediable) fails to remedy that breach within 30 days of being notified in writing to do so; or (b) is or becomes insolvent, bankrupt, dissolved or wound up, or makes any arrangement with its creditors or has a receiver, administrative receiver, liquidator or provisional liquidator appointed over all or any part of its assets, or takes or suffers any similar action in any jurisdiction.

9.3 Termination of a Contract shall not affect rights and remedies of the parties that have accrued as at termination. Clauses 7 and 8, and any other Clauses which by implication survive termination of the Contract, shall continue after termination in full force and effect.

10. Trade, Regulatory and Ethical Compliance

10.1 The Supplier represents and warrants that it complies, and will at all times comply, fully with: (a) all Law governing trans-border sales, re-sales, shipments and transfers of goods or services, including U.S. and other applicable export control and anti-boycott laws; and (b) all Law relating to the Products and Services, including without limitation any obligation on the Supplier to ensure that all regulatory and legal requirements are met such as Regulation No 1907/2006 of the European Parliament and the Council on the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals ("REACH"); the Restriction of the Use of Certain Hazardous Substances ("RoHS") in Electrical and Electronic Equipment (EEE) Directive (2011/65/EU); and the US Dodd Frank Act Conflict Minerals Rule ("Conflict Minerals").

10.2 The Supplier warrants and undertakes that it and its employees, agents and sub-contractors: (a) will comply with all Law relating to anti-bribery and corruption, including the United States Foreign Corrupt Practices Act 1977 and the U.K. Bribery Act 2010; (b) will not, in connection with or performance of any Contract, make or promise to make any improper payment; and (c) will cooperate in full with any investigation by BD into any breach or suspected breach of this Clause 10.2. BD may withhold payments under any Contract and/or suspend or terminate any Contract upon learning information giving it a factual basis to conclude that a breach of this Clause 10.2 has been committed.

10.3 The Supplier agrees to provide promptly any information or documents required by BD to support its compliance with Law, including without limitation transparency disclosure laws such as the French Bertrand Act and the U.S. Physician Payment Sunshine Act, and the Regulations mentioned in Clause 10.1, as well as applicable industry codes. The Supplier shall inform BD, on request, of the presence and percentage (%) of any substance on the BD Materials of Concern List ("BD MOC") contained in the Goods.

10.4 The Supplier has read and agrees to comply with the BD Expectations for Suppliers publication as

6.3 BD s'engage à payer les factures correctement établies dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de la facture, à l'adresse spécifiée dans la Commande. Le paiement s'effectuera par crédit du compte bancaire désigné par écrit par le Fournisseur. En cas de retard de paiement, le Fournisseur sera habilité à facturer à BD un intérêt de retard égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal français applicable au moment de la facturation, sur toute somme due à compter du lendemain de la date d'exigibilité jusqu'à la date (inclusive) de réception par le Fournisseur du paiement complet, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 (quarante) euros.

6.4 BD peut, à tout moment, compenser une dette du Fournisseur envers elle avec une dette que BD aurait envers le Fournisseur, que ce soit au titre du même Contrat ou non.

6.5 Le paiement ne saurait être interprété comme une reconnaissance de l'exécution satisfaisante de la Commande et ne saurait en aucun cas affecter les droits de BD en cas de manquement aux termes du Contrat.

7. Documents et informations confidentielles de BD

7.1 L'ensemble des documents, matériels et outils, schémas, Spécifications et données fournis au Fournisseur par BD ou en son nom, ou par ses sociétés affiliées (**Documents de BD**), sont et restent la propriété exclusive de BD. Le Fournisseur s'engage à conserver les Documents de BD en lieu sûr et à ne les utiliser que conformément aux instructions écrites ou avec l'autorisation écrite de BD. BD peut suspendre son paiement jusqu'à ce que ses Documents lui soient retournés.

7.2 Tous les droits de propriété intellectuelle développés par le Fournisseur ou découlant de toute autre manière de l'exécution du Contrat, y compris toutes les modifications, améliorations ou innovations relatives aux Documents de BD, appartiennent à BD, et le Fournisseur accepte, par les présentes, de céder à BD, de manière irrévocable, exclusive, et gratuitement, tous les droits de propriété intellectuelle qu'il pourrait avoir sur ces modifications, améliorations ou innovations, sans aucune restriction. Sans préjudice de ce qui précède, le Fournisseur accorde à BD, de manière irrévocable et à titre gratuit, un droit d'utilisation de tous droits de propriété intellectuelle du Fournisseur sur les Biens ou Services, quels qu'ils soient, ou sur tous produits dérivés, afin d'utiliser ces Biens ou Services de la manière prévue, dans le monde entier et pendant toute la durée des droits de propriété intellectuelle applicables. Le Fournisseur doit, sur demande, signer tous les documents nécessaires à la prise d'effet du présent article 7.2.

7.3 Le Fournisseur s'engage à préserver la confidentialité de tous les Documents de BD et de toutes les autres informations de nature confidentielle ou exclusive concernant BD ou l'une quelconque de ses sociétés affiliées. Le Fournisseur peut divulguer de tels documents ou informations uniquement: (a) à ceux de ses employés, mandataires et sous-traitants qui en ont besoin pour exécuter le Contrat, sous réserve du respect des obligations de confidentialité prévues dans le présent article; ou (b) s'il y est tenu par la Loi, par les pouvoirs publics ou une autorité de contrôle ou par un tribunal compétent, uniquement après en avoir averti préalablement BD par écrit, dans les limites autorisées par la Loi. Le Fournisseur n'aura pas à traiter de manière confidentielle les informations: (i) qui sont déjà en sa possession (ii) qui sont entrées dans le domaine public autrement que par une violation de l'obligation de confidentialité prévue au présent Contrat; (iii) qui ont été développées indépendamment par le Fournisseur ou (iv) qui ont été obtenues légalement par le biais d'un tiers sans violation d'une obligation de confidentialité.

7.4 Le Fournisseur n'est pas autorisé à utiliser les logos ou les marques commerciales de BD ni à faire référence à BD ou à ses produits ou services dans toute publicité sans avoir reçu l'autorisation préalable écrite de BD.

8. Obligation de protection, responsabilité et assurance

8.1 Le Fournisseur s'engage à décharger la responsabilité de BD et à la protéger en cas de frais, coûts, dépenses, dommages et pertes (directs ou indirects) subis ou encourus par BD du fait de: (a) tout défaut ou toute anomalie dans les Biens ou Services, ou tout manquement par le Fournisseur à ses obligations au titre d'un Contrat ou à une obligation légale, ou tout acte ou omission des employés, mandataires ou sous-traitants du Fournisseur concernant les Biens ou les Services; et (b) toute action ou réclamation formée à l'encontre de BD pour violation avérée ou présumée des droits de propriété intellectuelle d'un tiers résultant de la fourniture ou de l'utilisation des Biens ou des Services.

8.2 Sous réserve de l'article 8.3, BD ne saurait être tenue responsable, au titre d'un Contrat ou de sa résiliation, de toute perte de bénéfices, d'activité ou de chiffre d'affaires ou de toute perte ou tout dommage indirect ou accessoire.

8.3 Aucun des termes d'un Contrat ou des présentes Conditions ne saurait restreindre ou exclure la responsabilité de l'une ou l'autre des parties en cas de décès ou de préjudices corporels ou en cas de faute grave ou lourde ou de tout autre motif qui ne peut être exclu ou limité par la Loi.

8.4 Pendant la durée d'un Contrat et pendant trois (3) ans à l'issue de celui-ci, le Fournisseur s'engage à souscrire, auprès d'une compagnie d'assurance de bonne réputation, une assurance responsabilité professionnelle, une assurance responsabilité de fait des produits défectueux et une assurance responsabilité civile destinées à couvrir l'ensemble des responsabilités lui incombant au titre du Contrat, ainsi que toute autre assurance requise par la Loi. À la demande de BD, le Fournisseur fournira les attestations desdites assurances.

9. Résiliation

9.1 BD peut résilier de plein droit un Contrat, en tout ou partie, à tout moment et sans aucune autre formalité que la notification écrite adressée au Fournisseur, à réception de laquelle le Fournisseur doit interrompre toute obligation relative au Contrat. BD s'engage à verser au Fournisseur une compensation juste et raisonnable concernant tout travail en cours sur les Biens ou Services au moment de la résiliation. Toutefois, cette compensation n'inclura aucun intérêt, ni aucun Bien ou matériel que le Fournisseur peut raisonnablement réaffecter à d'autres commandes ou clients, ni aucune perte de bénéfices ou de chiffre d'affaires anticipé ou perte indirecte, et ne devra en aucun cas excéder la valeur de la Commande annulée.

9.2 Chacune des parties peut résilier de plein droit et avec effet immédiat un Contrat, sans aucune obligation et sans aucune autre formalité que la notification écrite adressée à l'autre partie, si l'autre partie: (a) commet un manquement grave ou répété aux termes du Contrat ou d'un Contrat associé et (si ce manquement peut être corrigé) ne remédie pas à ce manquement dans les trente (30) jours suivant la notification écrite qui lui est faite à cet égard; ou (b) est ou devient insolvable ou en état de cessation de paiement, est dissoute ou fait l'objet d'une liquidation, ou conclut tous arrangements avec ses créanciers ou si un administrateur, un administrateur judiciaire, un liquidateur ou un liquidateur provisoire est nommé concernant tout ou partie de ses biens, ou si elle prend ou subit des mesures similaires dans une juridiction quelle qu'elle soit.

9.3 La résiliation d'un Contrat ne saurait affecter les droits et recours des parties acquis à la date de résiliation. Les articles 7 et 8, ainsi que tous autres articles qui restent en vigueur par implication après la résiliation du Contrat, demeurent valables et pleinement applicables après sa résiliation.

10. Conformité en matière commerciale, réglementaire et d'éthique

10.1 Le Fournisseur déclare et garantit qu'il se conforme, et qu'il se conformera, pleinement, à tout moment à: (a) l'ensemble des Lois régissant les ventes, les reventes, les expéditions et les transferts transfrontaliers de biens ou de services, y compris l'ensemble des lois américaines et autres lois applicables en matière de contrôle des exportations et anti-boycott; et (b) l'ensemble des Lois relatives aux Produits et Services, y compris, notamment, toute obligation incombant au Fournisseur de veiller au respect de toutes les exigences réglementaires et légales comme le Règlement N°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (« REACH »); la Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (EEE) ainsi que les dispositions de la loi américaine *Dodd Frank Act* concernant les « minéraux des conflits ».

10.2 Le Fournisseur garantit que, et s'engage à ce que, lui-même et ses employés, mandataires et sous-traitants: (a) respectent toute Loi applicable en matière de lutte contre la corruption, y compris les lois américaines *Foreign Corrupt Practices Act* (1977) et U.K. *Bribery Act* (2010); (b) s'interdit, dans le cadre d'un Contrat ou pour les besoins de l'exécution de celui-ci, de procéder à tout paiement inapproprié ou de s'engager à effectuer un paiement de cet ordre; et (c) coopèrent pleinement en cas d'enquête menée par BD concernant toute violation avérée ou présumée du présent article 10.2. BD pourra retenir tout paiement au titre d'un Contrat et/ou suspendre ou résilier tout Contrat si certaines informations portées à sa connaissance constituent une base factuelle lui permettant d'affirmer qu'il y a eu manquement aux termes du présent article 10.2.

10.3 Le Fournisseur accepte de fournir dans les plus brefs délais toute information ou tout document requis par BD afin de lui permettre de se conformer à la Loi, y compris, notamment, les lois relatives à la divulgation d'informations et aux dispositifs de transparence comme la Loi Bertrand en France et la Loi *Physician Payment Sunshine Act* aux États-

posted at <https://www.bd.com/en-eu/company/trading-partners/bd-suppliers/sustainable-procurement-and-expectations-for-suppliers>.

Unis, ainsi que les Réglementations visées dans l'article 10.1, et les codes applicables dans ce secteur d'activité. Le Fournisseur devra informer BD, à sa demande, de la présence et du pourcentage (%) de toute substance figurant dans les Documents de BD mentionnant la Liste des substances préoccupantes (« BD MOC ») contenue dans les Biens.
10.4 Le Fournisseur a pris connaissance du document intitulé « Attentes de BD à l'égard des fournisseurs » consultable à l'adresse <https://www.bd.com/en-eu/company/trading-partners/bd-suppliers/sustainable-procurement-and-expectations-for-suppliers>, et s'engage à s'y conformer.

11. Miscellaneous Provisions

11.1 These Conditions, the Order and any document referred to in the Order constitute the whole agreement between the parties relating to the subject matter of the Order and supersede and extinguish any prior agreements or arrangements relating to such subject matter.

11.2 Nothing in these Conditions shall constitute or be deemed to constitute a partnership between the parties, nor, except as expressly provided, shall it constitute or be deemed to constitute any party as the agent of any other party for any purpose. The Supplier shall have no right or authority to, and shall not, enter into any contract, make any representation, give any warranty, incur any liability, or assume any obligation, on behalf of BD.

11.3 The Supplier may not assign, sub-contract or in any way dispose of its rights or obligations under the Contract without the prior written consent of BD. BD may at any time assign, transfer, mortgage, charge, subcontract or deal in any other manner with all or any of its rights or obligations under the Contract.

11.4 Any term of these Conditions which is or may be void or unenforceable shall to the extent of such invalidity or unenforceability be deemed severable and shall not affect any other provision hereof.

11.5 A waiver of any right or remedy is only effective if given in writing and shall not be deemed a waiver of any subsequent breach or default. No failure or delay by a party to exercise any right or remedy shall constitute a waiver of that or any other right or remedy.

11.6 In these Conditions any phrase introduced by the terms **including** or **includes** or any similar expression shall be construed as illustrative and shall not limit the sense of the words following those terms.

11.7 A person who is not a party to the Contract has no right to enforce any term of the Contract or these Conditions.

11.8 These Conditions and all Contracts shall be governed by and construed in accordance with the laws of France and are subject to the non-exclusive jurisdiction of the courts of Paris. The United Nations Convention on the International Sale of Goods shall not apply to the Contract.

11.9 **English and French versions.** In case of any difference in interpretation between the English and French version of this document, the French language shall prevail for national transactions; otherwise, the English version shall prevail.

For BD Pharmaceutical System Business Unit Only. The Supplier shall ensure that the Goods comply with the Specifications mentioned in the Order and are manufactured in accordance with quality management system as per any applicable regulations and any quality agreement and/or quality requirements agreed between the parties, as applicable. In particular, the Supplier shall (i) ensure that all parts of the quality management system shall be adequately resourced by qualified personnel having the appropriate level of education and training to fulfil Supplier's above obligation and (ii) notify BD in case of any change to the Specifications prior to its implementation. The Supplier shall apply the last version of the quality requirements and/or quality agreement (as applicable) including the Specifications, as agreed between the parties at the time of each batch production launch.

11. Stipulations diverses

11.1 Les présentes Conditions, la Commande et tout document auquel il est fait référence dans la Commande constituent l'intégralité des accords entre les parties concernant l'objet de la Commande, et annulent et remplacent tous les accords ou contrats antérieurs relatifs audit objet.

11.2 Les présentes Conditions ne sauraient constituer, ou être réputées constituer, une société de personnes entre les parties, et, sauf indication expresse, ne sauraient avoir pour effet, ou être réputées avoir pour effet, de faire de l'une des parties le mandataire de l'autre partie, à quelque fin que ce soit. Le Fournisseur n'est en aucun cas autorisé ou habilité à, et s'interdit de, conclure tout contrat, faire toute déclaration, donner toute garantie, engager toute responsabilité ou remplir toute obligation au nom de BD.

11.3 Le Fournisseur s'interdit de céder, sous-traiter ou transférer de toute manière ses droits ou obligations au titre du Contrat sans l'autorisation écrite et préalable de BD. BD peut à tout moment céder, transférer, hypothéquer, grever, sous-traiter ou négocier, de toute autre manière, la totalité ou l'un quelconque de ses droits ou obligations au titre du Contrat.

11.4 Dans l'hypothèse où l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions serait déclarée non valable ou inapplicable, les autres stipulations des présentes demeureront valables et pleinement applicables.

11.5 Toute renonciation à tout droit ou recours devra, pour être valable, prendre la forme d'un document écrit et ne vaudra pas renonciation à se prévaloir de toute violation ou manquement ultérieur(e). Aucun manquement ou retard d'une partie à exercer tout droit ou recours ne vaudra renonciation à ce droit ou recours ou à tout autre droit ou recours.

11.6 Dans les présentes Conditions, toute phrase commençant par les termes « **y compris** » ou « **inclut** » ou toute expression similaire doit être considérée comme une illustration et ne saurait limiter le sens des mots suivant ces termes.

11.7 Une personne qui n'est pas partie prenante au Contrat n'est pas autorisée à exécuter l'un quelconque des termes du Contrat ou des présentes Conditions.

11.8 Les présentes Conditions et l'ensemble des Contrats seront régis et interprétés conformément aux lois françaises et tout litige en découlant sera soumis à la compétence non exclusive des tribunaux de Paris. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'applique pas au Contrat.

11.9 **Versions française et anglaise.** En cas de différence d'interprétation entre la version anglaise et la version française des présentes, la version française fera foi pour toute transaction nationale. Dans tout autre cas, la version anglaise prévaudra.

11.10 **Provision Applicable Uniquement à l'Unité Commerciale BD Pharmaceutical System.** Le Fournisseur doit garantir la conformité des Biens aux Spécifications telles que mentionnées dans la Commande et doit s'assurer que les Biens soient fabriqués en accord avec un système qualité conforme à l'ensemble de la réglementation en vigueur, ainsi qu'aux éventuels contrat qualité et/ou aux exigences qualité convenus entre les parties. Le Fournisseur doit (i) s'assurer que l'ensemble du système qualité soit doté de ressources humaines suffisantes et adéquates, et notamment d'un personnel qualifié, formé et expérimenté pour satisfaire aux obligations du Fournisseur susmentionnées et (ii) notifier BD en cas de changement de Spécifications des Biens avant leur mise en œuvre. Le Fournisseur appliquera la dernière version des exigences qualité et/ou contrat qualité y compris les Spécifications tels qu'éventuellement convenus entre les parties par le Fournisseur au moment du lancement de la fabrication de chaque lot de Biens.

Supplier Signature:

Date:

Signature du Fournisseur

Date :